

Tarifs 2022-2023



Quotient familial	Garderie du matin 7h30 - 8h35	Garderie du soir 17h30 - 18h30	Garderie - Forfait journée (matin et soir)
0 - 306	0,26 €	0,26 €	0,41 €
307 - 399	0,51 €	0,51 €	0,71 €
400 - 499	0,71 €	0,71 €	1,02 €
500 - 599	0,92 €	0,92 €	1,28 €
600 - 699	1,12 €	1,12 €	1,53 €
700 - 799	1,33 €	1,33 €	1,79 €
800 - 999	1,53 €	1,53 €	2,04 €
1000 - 1499	2,04 €	2,04 €	2,45 €
1500 - 1999	2,55 €	2,55 €	2,86 €
2000 et +	2,65 €	2,65 €	3,06 €
Hors Angers	3,06 €	3,06 €	4,08 €

Seule la présence effective de l'enfant est facturée, y compris les retards constatés à la fin du service, après 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et après 12h30 le mercredi. Ces dépassements d'horaire sont facturés 6 €.

**Les Temps d'activités périscolaires (TAP),
la garderie du mercredi midi, ainsi que la
garderie ou l'étude surveillée de 16h45 à 17h30 sont gratuits.**

Tarifs 2022-2023

Quotient familial	Mercredis		Vacances scolaires
	Demi-journée Repas inclus	Journée Repas inclus	Journée d'accueil de loisirs ou de stage Repas inclus
0 – 306	1,20 €	1,94 €	1,94 €
307 - 399	1,94 €	3,01 €	3,01 €
400 - 499	2,58 €	3,74 €	3,74 €
500 - 599	4,05 €	5,31 €	5,31 €
600 - 699	4,37 €	5,85 €	5,85 €
700 - 799	4,78 €	6,92 €	6,92 €
800 - 999	4,90 €	7,98 €	7,98 €
1000 – 1499	5,85 €	10,11 €	10,11 €
1500 - 1999	6,11 €	10,90 €	10,90 €
2000 et +	6,38 €	11,70 €	11,70 €
Hors Angers < ou = à 600	7 €	10 €	10 €
Hors Angers > à 600	7,46 €	13,83 €	13,83 €

En cas d'allergie alimentaire, constatée par un Protocole d'accueil individualisé (PAI), impliquant la fourniture d'un panier repas par la famille, un abattement de 10 % est appliqué.

Annulation

Passé le délai d'annulation (voir p.6), l'absence devra être justifiée (certificat médical, bulletin d'hospitalisation de l'enfant ou arrêt de travail des parents) **dans un délai de 3 jours ouvrés.**

Pour transmettre votre justificatif, rendez-vous en ligne sur votre Espace parents ou en guichet, au Point info famille (hôtel de ville) et relais-mairies de quartier, ou par courrier à Mairie d'Angers - Direction Education BP 80011 - 49020 Angers Cedex 02.

Pour lutter contre l'absentéisme (qui prive certains enfants d'une place) et le gaspillage alimentaire, toute annulation hors délai ou absence non justifiée sera facturée 6 €, plus le coût de la prestation.

Tout retard constaté à la fin du service (après 18h30) sera facturé 6 €.